



14ème législature

Question N° : 44255	De Mme Axelle Lemaire (Socialiste, républicain et citoyen - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >enseignement par correspondance	Analyse > support électronique. utilisation.
Question publiée au JO le : 03/12/2013 Réponse publiée au JO le : 04/03/2014 page : 2098 Date de signalement : 11/02/2014		

Texte de la question

Mme Axelle Lemaire interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les ambitions numériques du Centre national d'enseignement à distance (CNED). À la suite du rapport de la Cour des Comptes publié en février 2013, il faut se réjouir que le CNED ait inscrit dans son projet d'établissement l'ambition de transformer son panel d'offres éducatives. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du ministère visant à faire entrer l'École dans l'ère du numérique, effective depuis la rentrée 2013, la modernisation des pratiques de cet établissement public à caractère administratif constitue un impératif. Déjà, le site internet est plus attractif et plus aisé d'utilisation. Néanmoins, la Cour des comptes décrit le CNED comme restant à l'écart de cette révolution numérique, avec comme conséquence des coûts élevés de fonctionnement pour un nombre décroissant d'inscrits. Pour les élèves résidant à l'étranger, le recours systématique au papier continue de s'imposer pour l'envoi des devoirs, alors même que des établissements supérieurs en France ont accepté le principe des examens décentralisés à l'étranger. Au-delà des coûts, la question écologique se pose aussi, lorsque l'on sait que le CNED a utilisé en 2011 environ 390 tonnes de papier et expédié par la poste plus de 300 millions de pages. Elle souhaite connaître ses intentions afin que le CNED joue pleinement son rôle dans la révolution éducative numérique, et s'adapte avec souplesse aux demandes des usagers dans un climat budgétaire tendu. Elle souhaite en particulier savoir s'il sera fait un recours accru au support électronique pour l'échange de documents en lien avec les cursus suivis.

Texte de la réponse

Le CNED a adopté en 2012 un projet d'établissement intitulé CNED 24/24 caractérisé par une volonté de transformation technologique en mesure de repositionner l'établissement en tant qu'acteur majeur de la formation en ligne. De nombreux chantiers (chaîne éditoriale numérique, ENT, accessibilité numérique, e-commerce, etc.) sont mis en œuvre afin d'atteindre cet objectif. Parmi eux, la dématérialisation des formations scolaires du collège et du lycée dont les contenus seront proposés à la rentrée prochaine à tous les publics du CNED, en France comme à l'étranger, sous forme de manuels numériques au format e-Pub, c'est à-dire dans une version multi-écrans adaptée aux usages mobiles. Cette offre standard, plus économique que la version imprimée, désormais proposée en option, sera accompagnée de services eux aussi intégralement dématérialisés, comme la correction des copies des élèves au format numérique via une plateforme dédiée. Les gains escomptés à l'international sont d'ordres divers : économiques et écologiques, assurément, mais également pédagogiques puisque les délais de mise à disposition des cours et des devoirs corrigés seront beaucoup plus courts et mieux adaptés au respect des rythmes de progression recommandés. Enfin, le CNED attend de cette meilleure réponse à la demande des élèves et des familles un regain



d'attractivité pour ses formations, y compris les plus récentes comme la scolarité complémentaire internationale, et un levier de développement pour des formules d'enseignement scolaire hybride dans le cadre de partenariats de collaboration pédagogique avec les établissements scolaires à l'étranger.